



**Communiqué  
Pour diffusion immédiate**

## *Projet de loi n° 20 et accès restreint à l'avortement* **La FAE fustige la proposition du ministre Barrette**

**Montréal, le 25 mars 2015** – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) fustige la proposition du ministre de la Santé, Gaétan Barrette, qui limiterait le nombre d'avortements pratiqués par les médecins québécois et qui ne considérerait plus les avortements comme des activités médicales prioritaires (AMP). Cette situation, qui entraînerait la fermeture de cliniques et limiterait l'accès aux soins des femmes en matière de santé reproductive, est totalement inacceptable pour la FAE.

« Composée de près de 75 % de femmes, la FAE est outrée que le droit à l'avortement puisse être remis en question au Québec, et ce, directement ou indirectement. Nous avons pris connaissance des propos du ministre de la Santé, Gaétan Barrette, ainsi que du premier ministre, Philippe Couillard, sur le fait que ce droit n'était pas remis en question. Comment peut-on encore faire confiance au gouvernement en place? L'attitude du ministre Barrette et sa manière de travailler sont au cœur du problème. Non seulement bouscule-t-il les personnes et les associations ou organismes concernés par le projet de loi n° 20, mais il refuse d'élargir le débat au projet de règlement qui, on le voit bien, traduit sa pensée profonde. Malheureusement, on ne peut plus compter sur la simple parole du premier ministre ou du ministre de la Santé », a déclaré Sylvain Mallette, président de la FAE.

### **Attaque contre les femmes**

Par ailleurs, la FAE tient à souligner que cette proposition inadmissible du gouvernement libéral s'inscrit dans un contexte sans précédent. Depuis son entrée en poste, ce gouvernement, y compris la ministre responsable de la Condition féminine, Stéphanie Vallée, a fait preuve d'une rare insensibilité à l'égard de l'égalité hommes-femmes. « Non seulement tous les ministres libéraux nient que l'austérité touche plus durement les femmes que les hommes, avec un écart de 7 milliards de dollars, tel que démontré par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) plus tôt en mars cette année, mais ils tentent aujourd'hui de replonger nos sœurs, nos amies, nos filles à l'époque de nos grands-mères. Mais quelle est donc cette obsession dans tous les secteurs de la société québécoise à toujours revenir sur des acquis chèrement gagnés au cours des dernières décennies? », a fermement soutenu Joanne Bertrand, vice-présidente à la condition des femmes à la FAE.

Afin de dissiper tout *quiproquo*, s'il en est un, et de préserver les acquis historiques des Québécoises en matière d'avortement, la FAE exige sur-le-champ que le ministre de la Santé réaffirme clairement, dans un cadre législatif, que les avortements sont des activités médicales prioritaires. Advenant l'adoption du projet de loi n° 20, il devrait aussi faire connaître le

règlement qui viendrait confirmer l'intention officielle de son gouvernement de ne pas remettre en question le droit à l'avortement.

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère au Service des communications

Bureau : 514 666-7763, poste 296

Cellulaire : 514 603-2290